

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Relative au règlement du cimetière de la Commune de Jussy LC 26 351

Vu le règlement du cimetière de 2011,

vu la nécessité d'améliorer et d'apporter des précisions à certains articles du règlement découlant de sa mise en pratique,

vu le préavis favorable du 28 mars 2026 de la commission Bâtiments & Développement, compétente en matière de questions sur le cimetière de la commune de Jussy,

vu la prise en compte des corrections et commentaires du SAFCO,

conformément à la loi sur les cimetières, du 20 septembre 1876 et son règlement d'application, du 16 juin 1956, conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 11 oui soit à l'unanimité
sur 12 conseillères municipales et conseillers municipaux présents à la séance

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du cimetière, du 13 avril 2026, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De prendre acte que le courrier du 20 août 2019 du Conseil administratif relatif à l'approbation du règlement du cimetière de Jussy devient caduc.
3. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le Conseil d'Etat.

DÉLAI RÉFÉRENDIAIRE AU
01.06.2026

La Présidente

Laura Mathil

Le Secrétaire

Christophe Mage